



Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 7 décembre 2020 à compter de 20 h 00 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire et madame et messieurs les conseillers suivants :

Mathieu Bélanger, conseiller au poste # 1
Hélène Laliberté, conseillère au poste # 2
Marc-André Viens, conseiller au poste # 3
Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Marcel Boulay, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

En vertu des arrêtés ministériels no. 2020-004 en date du 15 mars 2020 et numéro 2020-029 en date du 26 avril 2020, qui s'inscrivent dans la foulée du décret 177-2020 adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020 concernant la déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique*, le tout en raison de la pandémie de COVID-19 (Coronavirus), le Conseil de Sainte-Angèle-de-Monnoir est autorisé à siéger par visioconférence et à enregistrer la séance qui est diffusée sur le site internet de la Municipalité. Les citoyens sont invités à se joindre à la séance sur la plate-forme zoom pour poser leurs questions au Conseil ou à les envoyer par écrit avant la séance. La Municipalité prend les questions du public et les traite lors de la période de questions.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 20-12-299

1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté et d'y ajouter le point suivant :

4.9 Démission de Mme Hélène Laliberté, conseillère au poste numéro 2, en date du 1^{er} janvier 2021

1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour

2 Greffe

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, pour approbation (doc)

2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 novembre 2020, pour approbation (doc)

3 Période de questions no 1 réservée au public

4 Gestion financière et administrative

4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)

4.2 Comptes du système de traitement des eaux usées, 93-76 rang de la Côte-Double, pour approbation (doc)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

- 4.3 Calendrier 2021 des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité en vertu de l'article 148 du *Code municipal*, pour approbation (doc)
- 4.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil, dûment remplies, en vertu des dispositions de l'article 357 de la LERM (doc)
- 4.5 Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière du registre public des déclarations en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c.E-15.1.0.1, art 6) (doc)
- 4.6 Renouvellement du contrat d'assurance générale numéro MMQP-03-055030 avec la Mutuelle des Municipalités du Québec, venant à échéance le 31 décembre 2020 coût approximatif : 33 586 \$ (2019 : 33 528 \$), pour approbation (doc)
- 4.7 Affectation du surplus non affecté à surplus affecté pour l'élimination des boues pour l'année 2020 au montant de 11 013,98 \$, pour approbation
- 4.8 Renouvellement du contrat d'entretien avec Ascenseurs Savaria Concord inc pour l'ascenseur de la bibliothèque pour une période d'un an, pour approbation (doc)

5 Sécurité publique

- 5.1 Adoption du projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de Rouville et du plan de mise en œuvre, pour approbation (doc)

6 Transport– Voirie locale

- 6.1 Entériner l'achat d'un appareil enregistreur et transmetteur d'alarme pour le réseau pluvial de la rue Réjean, pour approbation (doc)
- 6.2 Achat de vêtements pour les employés des travaux publics, pour approbation (doc)
- 6.3 Entériner l'achat d'arrangements floraux pour jardinières et demi-barils pour 2021 au coût de 2 650 \$, taxes et transport inclus pour 2021, pour approbation, (doc)
- 6.4 Formation pour les employés des travaux publics en espaces clos et signalisation des travaux routiers, pour approbation (doc)

7 Hygiène du milieu et cours d'eau

8 Santé et bien-être

9 Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Avis de motion du règlement numéro 535-20 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17 visant à actualiser certaines dispositions afin qu'elles soient mieux adaptées aux caractéristiques du territoire », pour approbation (doc)
- 9.2 Adoption du premier projet du règlement numéro 535-20 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17 visant à actualiser certaines dispositions afin qu'elles soient mieux adaptées aux caractéristiques du territoire », pour approbation (doc)
- 9.3 Renouvellement de la cotisation annuelle à la COMBEQ pour la responsable des services techniques, urbanisme et environnement pour 2021, 436,91 \$ taxes incluses, pour approbation (doc)

10 Loisirs et culture

- 10.1 Remboursement des inscriptions pour la programmation annulée de l'automne 2020, pour approbation (doc)
- 10.2 Renouvellement de notre adhésion au réseau les Arts et la ville pour l'année 2021, pour approbation (doc)
- 10.3 Achat et installation d'un abri-soleil double pour 2021 au Parc Noël-Dubé, pour approbation (doc)

11 Correspondances

12 Période de questions no 2 réservée au public

13 Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 2 novembre 2020

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 novembre 2020 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-12-301

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 16 novembre 2020

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 16 novembre 2020 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

3 Période de questions no 1 réservée au public

Les citoyens étaient invités à poser des questions par écrit au Conseil municipal ainsi qu'à se joindre à la séance sur la plate-forme zoom en s'inscrivant au bureau municipal par téléphone ou par courriel à info@sainte-angele-de-monnoir.ca au plus tard le jour de la séance à midi. Aucun citoyen n'a manifesté le désir de se joindre à la séance pour poser des questions et aucun citoyen n'a fait parvenir des questions pour le Conseil.

Résolution numéro 20-12-302

4.1 Approbation des comptes et salaires

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs :	263 613,82 \$
Salaires :	53 500,15 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4, déclare qu'il possède des intérêts pécuniaires à titre d'actionnaire du Camping Domaine du Rêve inc. et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur le point 4.2.

Résolution numéro 20-12-303

4.2 Approbation des comptes du système de traitement des eaux usées, 93-76 rang de la Côte-Double

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que les comptes suivants, concernant le système de traitement des eaux usées situé au 93-76 rang de la Côte-Double, soient et sont approuvés et que la

directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 3 105,23 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-12-304

4.3 Calendrier 2021 des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité en vertu de l'article 148 du *Code municipal*

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021 :

• JANVIER	Lundi 11	20 h
• FÉVRIER	Lundi 08	19 h
• MARS	Lundi 08	20 h
• AVRIL	Lundi 12	20 h
• MAI	Lundi 10	20 h
• JUIN	Lundi 07	20 h
• JUILLET	Lundi 05	20 h
• AOÛT	Lundi 09	20 h
• SEPTEMBRE	Lundi 13	20 h
• OCTOBRE	Lundi 04	20 h
• NOVEMBRE	Lundi 15	20 h
• DÉCEMBRE	Lundi 06	20 h

Que toutes les séances ont lieu à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide sauf la séance du mois de février qui a lieu au Centre communautaire Charles-D'Auteuil, au 1, rue des Loisirs ou par visioconférence en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 en date du 26 avril 2020, enregistrées et diffusées sur le site internet de la Municipalité.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil, dûment remplies, en vertu des dispositions de l'article 357 de la LERM

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Mme Hélène Laliberté et MM. Denis Paquin, Claude Gingras, Marcel Boulay et Nicolas Beaulne, déposent à cette séance du conseil, leur déclaration écrite « *Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil* ».

4.5 Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière du registre public des déclarations en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c.E-15.1.0.1, art 6)

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c.E-15.1.0.1), Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède au dépôt de l'extrait du registre public mentionnant qu'aucune déclaration n'a été effectuée par les membres du Conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Résolution numéro 20-12-305

4.6 Renouvellement du contrat d'assurance générale numéro MMQP-03-055030 avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour 2021

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de renouveler notre police d'assurance municipale avec La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour l'année 2021 et que leur lettre datée du 23 novembre 2020 intitulée « Renouvellement de votre contrat d'assurance municipal avec la MMQ » fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle était, tout au long, reproduite;

Il est également **résolu** d'affecter un montant de 33 586 \$ au budget 2021 pour défrayer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro : 20-12-306

4.7 Affectation du surplus non affecté à surplus affecté pour l'élimination des boues pour l'année 2020

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** d'affecter, pour l'année 2020, un montant de 11 013,98 \$ du surplus accumulé non affecté « Élimination des boues » du poste budgétaire 55-111-00-000 à surplus accumulé affecté « Élimination des boues » au poste 59-131-04-000.

Il est également **résolu** d'affecter de la même façon, tout montant supplémentaire cumulé au même poste budgétaire provenant de toute taxation complémentaire avant le 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro : 20-12-307

4.8 Renouvellement du contrat d'entretien avec Ascenseurs Savaria Concord inc. pour l'ascenseur de la bibliothèque pour une période d'un an

Considérant les obligations au *Code du bâtiment* concernant l'entretien des ascenseurs, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par Mme Hélène Laliberté et **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer un contrat d'entretien avec Ascenseurs Savaria Concord inc. pour la période de décembre 2020 à décembre 2021 pour l'entretien de l'ascenseur situé à la bibliothèque municipale et d'affecter le montant de 945,60 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-702-30-522.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-12-308

4.9 Démission de Mme Hélène Laliberté, conseillère au poste numéro 2, en date du 1^{er} janvier 2021

Considérant la lettre de démission de Mme Hélène Laliberté comme conseillère au poste numéro 2 pour la Municipalité, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Claude Gingras et **résolu** d'accepter la démission de Mme Hélène Laliberté en date du 1^{er} janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-12-309

5.1 Adoption du projet de Schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de Rouville et du plan de mise en œuvre

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir a collaboré avec la MRC de Rouville à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Considérant qu'en date du 28 août 2019 une consultation publique s'est déroulée dans la MRC;

Considérant que des modifications ont été apportées au projet de schéma de couverture de risques par la MRC afin de s'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales;

Considérant que tel que stipulé à l'article 20 de la « Loi sur la Sécurité incendie », le projet de schéma doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration;

En conséquence, il est proposé par Mme Hélène Laliberté, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** :

Que le conseil municipal adopte le projet de schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de Rouville;

Que le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre pour la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Rouville.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-12-310

6.1 Entériner l'achat d'un appareil enregistreur et transmetteur d'alarme pour le réseau pluvial de la rue Réjean

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'entériner l'achat auprès de la compagnie Simark d'un appareil enregistreur et transmetteur d'alarme pour le réseau pluvial de la rue Réjean au coût de 5 032,92 \$ taxes applicables incluses et le faire installer et configurer au coût approximatif de 2 000 \$, d'affecter ces montants à même les crédits disponibles au budget 2020 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-12-311

6.2 Achat de vêtements pour les employés des travaux publics

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'acheter des vêtements pour les travaux publics tel que soumis par Mme Maryse Robidas, responsable des services techniques, urbanisme et environnement au coût de 654,37 \$, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-320-01-650 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à la majorité par les conseillers

Résolution numéro 20-12-312

6.3 Entériner l'achat d'arrangements floraux pour jardinières et demi-barils pour 2021 au coût de 2 650 \$, taxes et transport inclus pour 2021

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** de mandater l'entreprise Les jardins Pierre-Yves et Sylvie enr. pour la fourniture des arrangements floraux de la municipalité au coût approximatif de 2 650 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-699 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Résolution numéro 20-12-313

6.4 Autorisation pour la formation en espaces clos et signalisation pour la responsable des services techniques ainsi que les employés des travaux publics

Sur proposition de M. Mathieu Bélanger, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** d'autoriser Mme Maryse Robidas, responsable des services techniques ainsi que MM. Stéphane Bouffard et Gabriel Marquis, employés des travaux publics, à suivre la formation en espaces clos et d'autoriser les employés des travaux publics à suivre les formations en signalisation au coût total approximatif de 500 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-320-01-454 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Avis de motion numéro 20-12-314

9.1 Avis de motion précédant l'adoption du premier projet de règlement numéro 535-20 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17 visant à actualiser certaines dispositions afin qu'elles soient mieux adaptées aux caractéristiques du territoire »

Avis de motion est donné par M. Marc-André Viens, conseiller au poste numéro 3, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 535-20 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17 ».

Ce règlement a pour objet de modifier les dispositions applicables aux établissements d'élevage situés dans la zone d'interdiction afin de permettre la reconstruction ou l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage lorsque le projet vise le respect de normes liées à la biosécurité ou au bien-être animal ; d'autoriser les

usages «magasin de produits de la construction» et «entreprise en construction» dans la zone numéro 525 située en bordure du chemin du Vide et de mettre à jour les dispositions relatives aux enceintes destinées à assurer la sécurité autour des piscines.

Résolution numéro 20-12-315

9.2 Adoption du premier projet du « Règlement numéro 535-20 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17 visant à actualiser certaines dispositions afin qu'elles soient mieux adaptées aux caractéristiques du territoire »

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyé par M. Mathieu Bélanger et **résolu** :

Que le Conseil adopte, lors de la séance du 7 décembre 2020, le premier projet du « Règlement numéro 535-20 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17 visant à actualiser certaines dispositions afin qu'elles soient mieux adaptées aux caractéristiques du territoire ».

Que, compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

RÈGLEMENT NUMÉRO 535-20

Premier projet de règlement

Règlement numéro 535-20 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 485-17 visant à actualiser certaines dispositions afin qu'elles soient mieux adaptées aux caractéristiques du territoire

Considérant qu'une demande de modification au règlement d'urbanisme a été soumise au Conseil municipal, concernant les dispositions applicables aux établissements d'élevage situés dans la zone d'interdiction, afin de permettre la reconstruction ou l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage lorsque le projet vise le respect de normes liées à la biosécurité ou au bien-être animal;

Considérant que le Conseil municipal a également été saisi d'une demande visant à permettre l'expansion d'un usage commercial existant dans la zone numéro 525, localisée en bordure du chemin du Vide;

Considérant qu'il y a lieu de réviser les dispositions relatives aux enceintes destinées à assurer la sécurité autour des piscines;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement portant le numéro 20-12-314 a été régulièrement donné par M. Marc-André Viens lors d'une séance du Conseil tenue le 7 décembre 2020, conformément à la loi;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public, pour consultation, dès la journée de la présente séance sur le site internet de la Municipalité;

Considérant que Mme Pierrette Gendron, directrice générale, mentionne l'objet du présent règlement, ainsi que sa portée;

En conséquence, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Mathieu Bélanger et **résolu** que le présent règlement numéro 535-20 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le paragraphe a) de l'article 12.2.2.3 est modifié en abrogeant la dernière phrase relative aux clôtures en mailles de fer. Le paragraphe ainsi modifié se lit comme suit :

« a) empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre. ~~Dans le cas d'une enceinte en mailles de fer, l'espace entre les mailles doit être suffisamment rapproché pour empêcher le passage d'un objet sphérique de plus de 5 cm de diamètre;~~ »

ARTICLE 3

L'article 23.3, intitulé «Zone où toute nouvelle installation d'élevage est interdite», est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

« Malgré les dispositions du paragraphe précédent, il est permis de reconstruire, d'agrandir ou de modifier une installation d'élevage dans le cas où cette intervention est requise afin de respecter des normes de biosécurité ou des normes liées au bien-être animal et sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a) Le projet ne doit pas entraîner d'augmentation du nombre d'unités animales.
- b) Le projet ne doit pas avoir pour effet de rendre plus dérogatoire l'unité d'élevage par rapport aux distances séparatrices. »

ARTICLE 4

La grille des usages principaux et des normes, à l'annexe A du règlement d'urbanisme, est modifiée comme suit pour la zone numéro 525 :

- En ajoutant un point (usage autorisé) et la note suivante vis-à-vis la sous-classe d'usage commercial A-3 – Commerces de vente au détail et la sous-classe d'usage commercial E-1 – Établissements reliés aux activités de construction, de terrassement et d'aménagement extérieur.

Note : limité aux magasins de produits de la construction et aux entreprises œuvrant dans les métiers de la construction, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a) Il doit être conservé une distance minimale de 3 mètres entre toute aire de stationnement ou de circulation et une limite de propriété.
- b) Toute aire de stationnement ou de circulation aménagée à moins de 5 mètres d'un terrain occupé à des fins résidentielles doit être séparée de ce terrain par un écran opaque d'une hauteur minimale de 1,8 mètre. Cet écran peut être constitué soit d'une clôture soit d'une haie dense.

Ces conditions ont préséance sur les dispositions du règlement pouvant porter sur le même objet, notamment celles du chapitre 7 relatives au stationnement.

- c) Le niveau de bruit provenant des activités du commerce ne doit pas excéder 50 dB_A mesuré à la limite de propriété. »

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Paquin, maire

Pierrette Gendron,
directrice générale et
secrétaire-trésorière

Résolution numéro 20-12-316

9.3 Renouvellement de la cotisation annuelle à la COMBEQ pour la responsable des services techniques, urbanisme et environnement pour 2021

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de renouveler, pour l'année 2021, la cotisation annuelle de Mme Maryse Robidas, responsable des services techniques, urbanisme et environnement, à la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au coût de 436,91 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-610-01-494 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-12-317

10.1 Remboursement aux citoyens pour les activités annulées de la programmation d'automne 2020

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de procéder au remboursement aux citoyens pour les activités annulées de la programmation d'automne 2020 dues à la pandémie.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-12-318

10.2 Renouvellement de l'adhésion au réseau les Arts et la ville pour l'année 2021

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de renouveler l'adhésion au réseau les Arts et la ville pour l'année 2021 au coût de 170 \$, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-702-90-494 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 20-12-319

10.3 Achat et installation d'un abri-soleil double pour 2021 au Parc Noël-Dubé

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** de faire l'achat et l'installation d'un abri-soleil double auprès de la compagnie Simexco en 2021 au coût de 17 609,66 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant à l'affectation revenu reporté « parc et terrain de jeux » et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

12 Période de questions no. 2 réservée au public

Tout comme à la période de questions no. 1, aucune question du public.

Résolution numéro 20-12-320

13 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Mathieu Bélanger, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(original signé)

Le maire

(original signé)

La directrice générale et
secrétaire-trésorière